

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي

UMOJA WA AFRIKA



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

UNIÓN AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: (251) 11 5517700 Fax: (251) 11 55182970

ETI72889 – 38/2/15

**DOCUMENT DE STRATÉGIE DE L'UNION AFRICAINE SUR LA
QUALITÉ ET LA DURABILITÉ DES INVESTISSEMENTS EN AFRIQUE**

02 avril 2022

**Département du Développement économique, Commerce, Tourisme,
Industrie et Minéraux**

Commission de l'Union africaine.

Table des matières

I. AVANT-PROPOS	Error! Bookmark not defined.
II. RÉSUMÉ ANALYTIQUE	2
III. ACRONYMES	4
IV. LISTE DES TABLEAUX	4
V. LISTE DES ENCADRÉS	4
VI. INTRODUCTION	6
VII. CHAPITRE 01 : CONTEXTE, PRINCIPES DIRECTEURS FONDAMENTAUX, VISION DE LA STRATÉGIE, BUTS ET OBJECTIFS STRATÉGIQUES	Error! Bookmark not defined.
a) Contexte	7
b) Principes directeurs fondamentaux	13
c) Vision de la stratégie	15
d) Buts	15
e) Objectives stratégiques	16
VIII. CHAPITRE 02 : ANALYSES DES LACUNES EN MATIÈRE DE POLITIQUES, LIENS AVEC LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET PILIERS ESSENTIELS	Error! Bookmark not defined.
a) Lacunes en matière de politiques	16
b) Lien avec le Programme de développement durable	20
c) Piliers esentiels	21
IX. CHAPITRE 03 FEUILLE DE ROUTE : PILIERS FONDAMENTAUX, ACTIONS CIBLEÉS, MOYENS DE MISE EN ŒUVRE, INDICATEURS DE PERFORMANCE, PARTIES PRENANTES CONCERNÉES ET CALENDRIER..	Error! Bookmark not defined.
X. LISTE DES RÉFÉRENCES	41

I. AVANT-PROPOS

II. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Depuis le premier trimestre 2020 à ce jour, l'Afrique a été confrontée à de graves perturbations dans ses chaînes de valeur économiques et ses canaux de distribution. En cause, la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19), qui a incité la Commission de l'Union africaine (CUA) à travers son Département du développement économique, du commerce, de l'investissement, de l'industrie et des mines (DEDTIIM) à repenser ses politiques globales de relance économique dans l'ère post-COVID afin d'accélérer les flux d'investissement nationaux, intra-africain, d'aide publique au développement (APD) et d'investissement direct étranger (IDE) vers l'Afrique. Dans ce contexte, faire de l'Afrique une destination de premier plan pour les investissements à l'ère du rétablissement post-Covid ; nécessitera un changement important des politiques d'investissement par l'élaboration d'une nouvelle Feuille de route pour des investissements ancrés sur la qualité et la durabilité. La stimulation de flux d'investissement supplémentaires en Afrique à court et à long terme a nécessité le recours à une consultation multipartite qui a été organisée dans le cadre d'un atelier technique qui s'est tenu du 22 au 25 mars 2022 au Caire (Égypte), afin de recueillir des contributions significatives de parties prenantes concernées pour enrichir le processus global d'élaboration d'un nouveau document de renaissance politique ou Feuille de route en matière d'investissement. En outre, le nouveau document de stratégie de l'Union africaine sur la qualité et la durabilité des investissements prend en considération la qualité de l'investissement en termes d'assouplissement des flux de capitaux, permettant l'accès au capital et au crédit, la création d'opportunités d'emplois décents, la garantie des pré et post-transferts des technologies vers la main-d'œuvre du pays hôte, l'assurance que les pièces de rechange sont produites localement, la prise en compte de l'utilisation des petites et moyennes entreprises (PME) comme sous-traitants dans le processus d'investissement, l'atténuation des risques sociaux et climatiques négatifs dans l'ensemble du cycle d'investissement, et surtout l'ancrage de la nouvelle stratégie d'investissement dans le Programme de développement durable.

Jusqu'à présent, l'élaboration du document de stratégie de l'UA sur la qualité et la durabilité des investissements reposait sur une méthodologie de consultation aval-amont basée sur des faits et des données directs primaires et secondaires collectées auprès des parties prenantes concernées. De plus, notre atelier technique qui a eu lieu du 22 au 25 mars 2022 au Caire, en Égypte, a été conçu pour recueillir des faits et des données à partir de sources primaires et secondaires. Jusqu'à présent, les principaux faits et données ont été recueillis par le biais de consultations directes et de discussions plénières interactives avec les parties prenantes concernées, et nous avons également recueilli des informations lors d'un examen approfondi des récits existants concernant les données manquantes liées aux lacunes en matière de politiques.

De même, la Feuille de route final est une analyse condensée des informations de fond et contextuelles qui articule les flux d'investissements intra-africains (IAI), les flux d'aide publique au développement (APD), et les flux d'investissements directs étrangers (IDE) en Afrique, mettent en évidence les problèmes fondamentaux qui maintiennent l'Afrique à l'arrière-plan sur le marché mondial de l'investissement ainsi que les opportunités existantes pour accélérer ces flux vers l'Afrique. Le contenu du document à mi-parcours met en évidence le contexte général, les principes directeurs concernant la formulation

et la mise en œuvre du document de stratégie de l'UA sur la qualité et la durabilité des investissements, la vision de la stratégie, les buts et les objectifs stratégiques. La Feuille de route est basée sur la qualité de l'investissement comme mentionné ci-dessus, la durabilité du transfert de technologie et de la production de pièces de rechange, et le programme global de développement durable, notamment l'atténuation du changement climatique avec l'ensemble du cycle d'investissement. Jusqu'à présent, les principaux résultats de la nouvelle Feuille de route sont consolidés dans une matrice et articulés en harmonie avec quatre piliers fondamentaux corroborés par des actions ciblées, des moyens de mise en œuvre, des indicateurs de performance, des acteurs responsables et un calendrier requis pour chaque action. En un mot, les principaux piliers de la nouvelle Feuille de route de l'UA sur les investissements sont décrits ainsi qu'il suit :

- ✓ Pilier 1: Améliorer la gouvernance des investissements pour étiqueter et vendre l'Afrique comme une destination pour l'investissement compétitif, de qualité et durable avec un retour sur investissement conséquent.
- ✓ Pilier 2: Renforcer les capacités techniques des principales parties prenantes concernées à se conformer aux directives, normes, principes et meilleures pratiques dans l'ensemble du cycle d'investissement.
- ✓ Pilier 3: Mettre au point des mécanismes de règlement, de médiation et d'arbitrage des différends en matière d'investissement, garantissant la confiance des investisseurs.
- ✓ Pilier 4: Favoriser les mécanismes de transparence et de reddition de comptes pour garantir la qualité et la durabilité des projets d'investissements en Afrique.

Pour couronner le tout, la mise en œuvre de la nouvelle stratégie d'investissement durable et de qualité de l'UA nécessitera une collaboration multipartite avec des acteurs publics et privés, y compris des groupes de réflexion et des citoyens africains. Il est absolument nécessaire d'organiser un continuum d'actions pour plaider en faveur de la mise en œuvre immédiate des actions ciblées après s'être assuré que le document – cadre final de l'UA sur les investissements est validé par l'organisation d'un autre atelier de validation technique qui enrichira le résultat final avant de diffuser le contenu à travers les médias pertinents et les plateformes de partage des connaissances.

III. ACRONYMES

ABC:	Conseil africain des affaires
AEOI:	Échange automatique d'informations
ALECAf :	Accord de libre-échange continental africain
APD :	Aide publique au développement
BEPS:	Système de transfert de bénéfices par érosion de la base d'imposition
CEEAC:	Communauté économique des États d'Afrique centrale
CEDEAO :	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CER:	Communautés économiques régionales
CIRDI/ICSID:	Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements
CNUCED:	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CVM/GVC/:	Chaîne de valeur mondiale
CUA:	Commission de l'Union africaine
ETTIM:	Département du Développement économique, Commerce, Tourisme, Industrie et Minéraux
EIES/ESIA :	Etude d'Impact Environnemental et Social
IAs:	Investissements intra-africains
IDE :	Investissements directs étrangers
OCDE:	Organisation de coopération et de développement économiques
TBI:	Traité bilatéral d'investissement
UA:	Union africaine
\$EU:	Dollar des États-Unis
ZLECAf:	Zone de libre-échange continentale africaine

IV. LISTE DES TABLEAUX

Tableau 01: Matrice de la Feuille de route concernant le Pilier 1: Améliorer la gouvernance des investissements pour étiqueter et vendre l'Afrique comme une destination pour l'investissement compétitif, de qualité et durable avec un retour sur investissement conséquent.

Tableau 02: Matrice de la Feuille de route concernant le pilier 2: Renforcer les capacités techniques des principales parties prenantes à se conformer aux directives, normes, principes et meilleures pratiques dans l'ensemble du cycle d'investissement.

Tableau 03: Matrice de la Feuille de route concernant le pilier 03: Mettre au point des mécanismes de règlement, de médiation et d'arbitrage des différends en matière d'investissement, garantissant la confiance des investisseurs.

Tableau 04: Matrice de la Feuille de route concernant le pilier 04: Favoriser les mécanismes de transparence et de reddition de comptes pour garantir la qualité et la durabilité des projets d'investissements en Afrique.

V. LISTE DES ENCADRÉS

Encadré 01: Attractivité des investissements en Afrique.

Encadré 02 : Secteurs d'investissement prioritaires en Afrique

Encadré 03 : les cinq (5) Priorités du Programme de développement durable.

VI. INTRODUCTION

En réponse à l'accélération de la reprise économique, à la création d'emplois décents, à l'innovation et à la transformation industrielle pour une croissance économique accrue en Afrique dans l'ère post-pandémie de la maladie à virus Corona (COVID-19), le Département du développement économique, du commerce, de l'investissement, de l'industrie et des mines (DEDTIIM) de la Commission de l'Union africaine (CUA) a procédé à un changement de politique économique dans le cadre de l'élaboration d'un document de stratégie global de l'Union africaine sur la qualité et la durabilité des investissements, centré sur les personnes, à la faveur de consultations avec les principales parties prenantes, organisées autour d'un atelier technique, qui a eu lieu du 22 au 25 mars 2022 au Caire (Égypte). Cette réunion stratégique visait à recueillir des contributions significatives et pertinentes des parties prenantes en vue de l'élaboration du document-cadre consolidés sur les résultats finaux.

Le document-cadre vise également à cerner et à solutionner les questions centrales et les lacunes en matière de politiques, qui affectent le climat des investissements et des affaires en Afrique en cette période de reprise post COVID-19 afin de créer de nouvelles opportunités d'emploi, d'améliorer le niveau de vie des populations africaines et d'accélérer la croissance. En outre, dans le cadre d'un changement de politique économique pour faire de l'Afrique une destination de premier plan pour les investissements dans le contexte de la mondialisation en cours, et également pour débloquer les flux mondiaux d'investissements directs étrangers et d'investissements intra-africains (IAI) qui ont été gravement perturbés par la pandémie de COVID, la DEDTIIM de la CUA s'est retrouvée fortement motivée et engagée pour organiser une consultation continentale par le biais d'un atelier technique afin d'élaborer un document de stratégie de l'Union africaine, fédérateur et à large assise, sur la durabilité et la qualité des investissements.

L'incapacité à mettre au point une stratégie efficace de mobilisation et de promotion des investissements en Afrique à l'ère post-COVID empêchera continuellement le secteur privé africain de mobiliser des ressources financières supplémentaires à partir des flux de capitaux nationaux et étrangers pour accélérer les investissements et la croissance économique, et compromettra davantage la possibilité des acteurs privés à devenir des leaders mondiaux comme les entreprises du palmarès Fortune 500. Le processus global d'élaboration de la Feuille de route de l'UA sur la qualité et la durabilité des investissements à l'ère post-COVID a été caractérisé par l'implication de plusieurs parties prenantes des secteurs public et privé, notamment des groupes de réflexion, des universités et la société civile afin de s'assurer que personne n'a été laissé pour compte dans la consultation. Les innovations et les révolutions technologiques en cours à travers le monde ont également incité le Département de l'ETTİM à faire en sorte que la version finale du document –cadre soit ancrée dans le programme de développement durable afin de prendre en compte l'agenda du changement climatique en tirant parti des meilleures pratiques générées par la réforme rapide des tigres émergents africains, tels que l'Égypte, le Nigéria, l'Afrique du Sud, l'Algérie, le Kenya, le Ghana, le Maroc, etc.

Mieux encore, la version finale de la feuille de route de la stratégie de l'UA sur la qualité et la durabilité des investissements vise à renforcer l'attractivité des investissements du

continent africain dans un contexte marqué par des défis mondiaux émergents qui se caractérisent à l'ère du post-Covid par l'inégalité d'accès aux vaccins entre le Nord et le Sud, aggravée par le conflit armé en cours entre la République fédérale de Russie et l'Ukraine, qui a provoqué une flambée des prix des céréales et des produits de base sur le marché mondial avec probablement un déséquilibre inflationniste de la balance commerciale et une réduction des perspectives de croissance en Afrique. Dans ce contexte, il est absolument nécessaire de repositionner et de repenser l'Afrique dans l'économie mondiale et la géopolitique en renforçant l'attractivité des investissements dans le continent en tirant parti des investissements nationaux, des IDE, des IAI et des flux d'aide publique au développement (APD). Avec l'avènement de l'Accord de libre-échange continental africain (ZLECAf), il est impératif de promouvoir l'idée d'une Afrique comme étant le plus grand marché actuel avec 1 milliard 300 millions de personnes et une classe moyenne en croissance exponentielle d'environ plus de 600 millions de personnes ayant un pouvoir d'achat significatif et des opportunités d'investissement pour accélérer la croissance, mais aussi de faire des acteurs économiques privés africains comme des leaders mondiaux d'ici 2030.

VII. CHAPITRE 01 : CONTEXTE, PRINCIPES DIRECTEURS FONDAMENTAUX, VISION DE LA STRATÉGIE, BUTS ET OBJECTIFS STRATÉGIQUES.

a) Contexte

L'Afrique connaît des flux importants d'investissements directs nationaux et étrangers (IDE). Chaque année, ce sont des dizaines de millions de dollars américains (\$EU) qui sont déversés sans que l'Union africaine ne dispose des normes, principes et pratiques d'investissement harmonisés adéquats pour promouvoir la qualité et la durabilité de ces flux.

Selon la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED, 2020), les flux mondiaux d'investissements directs étrangers ont toutefois été durement touchés par la pandémie de COVID-19. En 2020, ils ont chuté d'un tiers à 1 000 milliards de dollars, bien en deçà du point le plus bas atteint après la crise financière mondiale il y a dix ans. Les investissements dans la création industrielle et les nouveaux projets d'investissement dans les infrastructures des pays en développement ont été particulièrement touchés.

Avant le COVID 2019, le flux d'IDE vers l'Afrique, malgré la tendance mondiale à la baisse, était passé à 45,9 milliards de dollars en 2018, soit une augmentation de 11 % après des baisses consécutives en 2016 et 2017¹. Cette recrudescence a été soutenue par la poursuite des apports en ressources internes, certains investissements diversifiés et une reprise en Afrique du Sud après plusieurs années de faibles entrées de capitaux. Les 5 premiers pays bénéficiaires étaient en 2017 : l'Afrique du Sud (5,3 milliards de dollars, +165,8 %), l'Égypte (6,8 milliards de dollars, -8,2 %) ; le Maroc (3,6 milliards de dollars, +35,5%), le Congo (4,3 milliards, -2,1%) ; et l'Éthiopie (3,3 milliards de dollars, -17,6 %). Avec des scénarios de propagation de la pandémie allant d'une stabilisation à court terme à une poursuite tout au long de l'année, la baisse attendue des flux mondiaux

¹ Ibid

d'IDE se situera entre -5% et -15% (par rapport aux prévisions précédentes prévoyant une croissance marginale de la tendance des IDE pour 2020-2021)².

En 2021, les flux d'IDE vers les économies en développement ont diminué moins fortement, de 8 % à 663 milliards de dollars. Les flux d'IDE vers la Chine ont augmenté de 6 % pour atteindre 149 milliards de dollars, principalement en raison de la résilience de la croissance économique, des efforts de facilitation des investissements et de la poursuite de la libéralisation des investissements. L'Afrique et les économies en transition ont chuté tandis que la demande d'exportation s'est effondrée en raison de la pandémie et d'une baisse importante des prix des matières premières au début de 2020. Ces facteurs ont lourdement pesé sur leurs perspectives d'investissement.

En Afrique, les IDE devraient augmenter de 5 % mais restent inférieurs de 15 % par rapport au niveau de 2019. Bien que les prix des produits de base se soient largement redressés après une baisse en 2020, les projections de croissance dans la région sont modérés. Les réserves fiscales et monétaires sont limitées dans la plupart des pays et les vaccins sont rares. À moyen terme, le potentiel élevé de la région et les besoins d'investissement accéléreront les entrées d'IDE, surtout si le climat d'investissement continue de s'améliorer. À cet égard, les efforts en cours dans le cadre de l'Accord de libre-échange continental africain (ZLECAf) accompagnés de mesures visant à réduire les obstacles au commerce intra-régional pourraient soutenir les flux d'IDE, qui ont une marge de progression importante.

En outre, de nombreux pays africains continuent de dépendre fortement de l'aide publique au développement (APD) pour financer leur développement et améliorer leur situation économique. Selon les données de l'OCDE, le flux d'APD vers l'Afrique était de 55,3 milliards de dollars en 2018. A la fin de 2017, l'APD représentait respectivement 4 % et 6,2 % du PIB en Afrique centrale et en Afrique de l'Est. Dans 12 pays africains, les apports d'APD en 2017 ont dépassé 10 % du PIB (dont 63,5 % au Soudan du Sud). L'APD représentait 9,2 % du PIB des pays africains à faible revenu (CUA/OCDE, 2019). Les conditions économiques post-Covid actuelles dans les États donateurs pourraient avoir un impact sur le montant de l'APD fournie à ces pays.

Mieux encore, l'utilisation des flux d'investissement nationaux et l'augmentation des dépenses en capital pourraient changer la donne pour les pays de l'Union africaine. Les États membres de l'UA devraient améliorer l'environnement propice nécessaire à l'accélération des flux d'investissements nationaux en Afrique et veiller également à ce qu'ils augmentent leurs dépenses d'investissement jusqu'au plafond de 45 % de leurs budgets nationaux annuels.

À l'inverse, la nécessité de se conformer aux normes, principes et meilleures pratiques concernant la qualité et la durabilité des investissements en Afrique pourrait améliorer considérablement les indices de développement humain et de changement climatique à long terme. La croissance des IDE et de l'APD en Afrique en termes d'apports quantitatifs semble littéralement bonne, mais cette approche n'a pas été à la hauteur en termes de qualité et d'impacts d'investissement durables sur les bénéficiaires directs et indirects. Cela exige donc que nous entreprenions de solides réformes de la politique

² Ibid

d'investissement pour garantir des normes d'emploi décent, une couverture sanitaire universelle et un transfert de technologie dans les années à venir.

En ce qui concerne les facteurs d'incitation et d'attraction associés aux investissements pour accélérer les IDE en Afrique, des efforts importants ont été déployés au cours des dernières décennies afin d'améliorer le climat des affaires en Afrique. De plus, l'Afrique devient rapidement une destination pour les investissements mondiaux avec un retour sur investissement conséquent par rapport à d'autres régions du monde. Il est très probable que la plupart des investisseurs étrangers souhaitent se délocaliser vers l'Afrique en raison de facteurs favorables à l'investissement, qui se présentent comme suit :

Encadre 1: Attractivité des investissements en Afrique:

- ✓ L'existence d'un marché commun avec plus d'un milliard trois cents millions d'habitants ;
- ✓ Le dividende démographique des jeunes qui représente 65 % de la population africaine dans la tranche d'âge de 14 à 35 ans en tant qu'énorme réservoir de ressources humaines pour les IAI, les APD et les IDE nationaux ;
- ✓ L'Inclusion financière rapide grâce aux technologies d'argent mobile et aux transactions bancaires électroniques, aux instruments de financement par capital-risque, à l'existence d'une grande variété de fonds de garantie pour faciliter l'accès au crédit et à l'élargissement des marchés financiers ;
- ✓ La disponibilité d'un système de paiement du marché commun africain mis en place et opérationnalisé conjointement par le Secrétariat de la ZLECAf et l'AFRIEXIM bank;
- ✓ La mise en place par une grande majorité de pays de l'UA d'un environnement propice aux entreprises, notamment des mesures pour faciliter l'accès au crédit ainsi que des mesures de réduction des risques pour faciliter les flux d'investissement ;
- ✓ Institutions financières à croissance rapide, banques commerciales, bancarisation du capital-risque, fonds de garantie ;
- ✓ Des coûts de ressources humaines abordables couplés à une population active jeune qualifiée et semi-qualifiée ;
- ✓ Une classe moyenne en croissance rapide de plus de 600 millions de personnes aujourd'hui avec un pouvoir d'achat et une confiance des consommateurs en hausse ;
- ✓ *De grandes surfaces agricoles pour cultiver des aliments crus pour les industries ;*
- ✓ *L'adoption et la promulgation en loi du traité multilatéral sur l'échange automatique d'informations (AEOI) par plusieurs pays africains, pour faire reculer efficacement les flux financiers illicites (FFI) en Afrique ;*
- ✓ *L'existence de ressources ligneuses et minérales non transformées prêtes à être transformées pour cibler le marché mondial ; et*
- ✓ *D'énormes opportunités d'investissement dans des projets solaires, éoliens et hydroélectriques.*
- ✓ *Mobilisation par l'Afrique de capitaux supplémentaires pour stimuler les innovations en matière d'Internet et de télécommunications afin de favoriser l'inclusion financière et le développement technologique.*

L'Afrique, par rapport au reste du monde, possède aujourd'hui d'énormes avantages comparatifs ainsi qu'un environnement propice à l'investissement et aux affaires pour développer rapidement les secteurs prioritaires de son économie. A titre d'exemple, si l'Afrique pouvait développer rapidement ses chaînes de valeur agricoles et de matières premières en mettant l'accent sur la transformation de ses ressources minérales, elle créerait en retour un pool de leaders africains performants susceptibles de devenir des géants industriels au sein de la chaîne de valeur mondiale (CVM). Le groupe Dangote constitue la première marque africaine avec son propriétaire, homme d'affaires africain majoritaire, est devenu le 73^e investisseur le plus riche au monde³. Le groupe Dangote est spécialisé dans le transfert de ressources minérales locales pour produire du ciment destiné aux marchés africains des infrastructures. De plus, le groupe Dangote a récemment construit la plus grande raffinerie de pétrole brut pour répondre à la demande croissante en carburant des marchés de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). Le groupe Dangote met en place également une grande chaîne logistique et de distribution pour les marchés de la CEDEAO et de l'Afrique centrale. De même, il existe aujourd'hui plusieurs africains milliardaires en dollars américains qui investissent des fonds substantiels pour transformer le secteur privé africain et en faire un acteur clé dans les entreprises du Global 500 Fortune d'ici 2030. L'incapacité à renforcer le rôle du secteur privé pour défendre la croissance en Afrique compromet toutefois nos chances de devenir des géants mondiaux d'ici 2040. ***Il est absolument nécessaire aujourd'hui de créer un panel de haut niveau de l'Union africaine sur l'investissement pour y associer tous les milliardaires en \$EU afin qu'ils contribuent à faciliter les flux d'investissement et à accélérer les projets industriels respectueux du climat. Ils permettront ainsi d'assurer que l'Afrique devienne le prochain géant économique d'ici 2040 à l'égal des États-Unis d'Amérique et de la Chine.***

S'agissant des secteurs d'investissement prioritaires pour accélérer la croissance, la prospérité et la paix en Afrique, l'Union africaine en a défini cinq (05) à ce jour :

Encadré 02: Secteurs d'investissement prioritaires en Afrique

- a) Agriculture et transformation agricole industrielle : Nourrir les Africains en investissant des capitaux importants dans le secteur agricole et les agro-industries. D'ici 2030, le secteur agroalimentaire en Afrique représentera une activité de 1 000 milliards de dollars EU ;***
- b) Construction d'infrastructures adaptées : améliorer le stock de capital de l'Afrique pour une croissance économique accrue et des emplois décents grâce à la construction d'infrastructures de qualité pour interconnecter les pays africains ;***

³ Classement Forbes 2021 des hommes d'affaires les plus riches du monde.

- c) Accès universel à l'énergie pour les africains : Accélérer la transformation industrielle en investissant massivement dans des projets énergétiques, en particulier dans des projets d'énergie solaire et éolienne dans lesquels l'Afrique a un avantage comparatif ;**
- d) Accélération de la transformation industrielle pour ajouter de la valeur aux produits de base africains : attirer des capitaux nationaux ainsi que des IDE supplémentaires dans la transformation industrielle locale des matières premières afin d'ajouter de la valeur aux produits de base africains ; et**
- e) Investissements accélérés dans la numérisation : Faire en sorte d'élaborer des infrastructures logicielles de classe mondiale pour les africains. Par exemple, nous devons investir massivement dans les installations d'apprentissage en ligne, les installations de télémédecine dans les communautés rurales éloignées, les applications logicielles de diagnostic médical pour suivre les symptômes des maladies, les installations de téléconférence, les technologies d'inclusion de l'argent mobile, la création de crypto-monnaies (technologies de chaîne de blocs) comme alternatives pour contenir la COVID 19 et lutter contre les futures pandémies virales en limitant les interactions face à face des personnes.**

En ce qui concerne les plus gros investisseurs en Afrique, la Chine occupe aujourd'hui la première place grâce à ses guichets de financement en APD et IDE devant les États-Unis d'Amérique et l'Europe réunis. Le résultat du suivi des investissements chinois au cours des deux dernières décennies a progressivement établi que les investissements dans la coopération sino-africaine pour le développement ne garantissent pas nécessairement la qualité et la durabilité pour les générations futures. C'est une pratique courante que tous les projets financés par la Chine en Afrique soient toujours entretenus et soutenus par des ingénieurs et techniciens chinois plusieurs années après l'achèvement du projet. Les travailleurs africains des projets financés par la Chine se mettent régulièrement en grève et se plaignent le plus souvent de violations des droits du travail avec des recours très limités consentis par le pays africain bénéficiaire.

S'agissant, d'autre part, des prémisses pour juger de la qualité et de la durabilité des investissements nationaux et des IDE en Afrique, les résultats des principales études de cas de sociétés multinationales françaises telles que RAZEL et SOGEA SATOM, qui ont fait des affaires en Afrique au cours des 30 dernières années, indiquent que les investissements de qualité et durables reposent sur trois piliers fondamentaux :

- 1) Les normes d'impact social et environnemental ;
- 2) L'éthique des affaires et normes de performance économique saines ; et
- 3) Les mécanismes de transfert de technologie qui visent à garantir que les technologies sont bien prises en compte pour assurer aux générations futures la durabilité en matière de fabrication de pièces de rechange et un entretien régulier dans la phase de projet post-investissement.

De la même manière, les Européens tout comme les Chinois ne garantissent pas nécessairement un transfert total de technologies dans les projets qu'ils financent et la

plupart des pièces de rechange pour la maintenance régulière en phase post -projet sont toujours produites à l'étranger. Par exemple, RAZEL tout comme SOGEA SATOM opère dans plus de 20 pays africains depuis 30 ans. Ces sociétés activent dans le domaine de la construction mais à notre grande consternation, elles n'ont pas d'industrie de fabrication de pièces de rechange pour les moteurs lourds en Afrique pour maintenir et soutenir les projets, ce qui crée un cycle permanent de dépendance.

L'incapacité à élaborer des normes, des principes et des pratiques pour des investissements durables et de qualité au sein de l'Union africaine compliquera davantage les échanges et les investissements transfrontaliers en Afrique. Par exemple, tous les mégaprojets d'investissement et d'IDE dans le secteur minier ayant des effets d'entraînement sur les pays voisins doivent se conformer à des normes de certification d'impact social et environnemental bien définies afin de protéger les emplois décentés et les participations au capital des petites et moyennes entreprises (PME), et aussi pour sensibiliser au changement climatique afin de protéger l'environnement contre la pollution et la destruction des terres agricoles et des paysages habitables. En outre, les normes d'éthique commerciale contre la corruption et les flux financiers illicites (FFI) pour les entrées et les sorties d'IDE doivent être strictement réglementées. Par ailleurs, les indicateurs de performance économique de chaque projet financé doivent être certifiés par des normes de certification bien réglementées qui pourraient être contrôlées par des rapports comptables appropriées parallèlement une analyse comparative des résultats par rapport aux Agendas 2063 et 2030. Il convient également de s'assurer que des normes de certification de contrôle de haute qualité soient appliquées pour faire en sorte que les projets d'investissement respectent la qualité. Documenter les résultats généraux de développement durable acquis grâce aux mégaprojets nationaux et aux IDE nécessitera une contextualisation du montant total des flux officiels pour le développement durable en Afrique, tel que pratiqué par l'OCDE.

En outre, avec la mise en œuvre en cours de la première phase de négociation de l'Accord de libre-échange continental africain (ALECAf), il nous faudra élaborer des normes, des principes et des pratiques garantissant que des paramètres d'investissement de qualité et durables soient intégrés dans tous les mégaprojets d'investissement. Il est très probable que nous pourrions tirer parti de l'ALECAf pour la reprise économique et la résilience en veillant à ce que les priorités commerciales et industrielles nationales et régionales soient définies dans les processus en cours pour les stratégies de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange par le biais d'un dialogue continental. Ce dialogue visera à refléter lesdites priorités dans les Négociations de la phase II sur la propriété intellectuelle, les politiques de concurrence, la qualité et la durabilité des investissements, ainsi que dans les négociations de la phase III sur le commerce électronique. L'accent devrait désormais être mis sur la construction de systèmes plus autonomes, le renforcement des réglementations techniques, l'élaboration et la mise en œuvre de normes d'investissement et de commerce, l'évaluation de la conformité, la métrologie, l'accréditation des laboratoires, la mise en place d'infrastructures habilitantes, telles que l'énergie, les transports et les TIC, le numérique et la connectivité afin de soutenir les industries compétitives et de les relier aux chaînes de valeur et aux marchés régionaux.

Aujourd'hui, l'Afrique est l'une des principales destinations pour les investissements dans le monde, ce qui nécessite un examen régulier de ses politiques d'investissement et de son cadre réglementaire afin d'assurer au continent les avantages comparatifs

nécessaires à l'accélération de son industrialisation et de lui permettre de devenir un leader mondial dans de multiples domaines. La pandémie de maladie à virus Corona (COVID 19) a perturbé les principales chaînes et secteurs d'approvisionnement en Afrique depuis décembre 2019 à ce jour, mais il convient de souligner le fait que l'Afrique avait fait des progrès significatifs dans l'élaboration de politiques économiques saines avant l'avènement de cette pandémie.

Les moteurs pré-COVID 19 de l'économie africaine ont été analysés de 2010 à 2019, et selon les résultats, l'Afrique connaît une poussée impressionnante de croissance, d'urbanisation et de modernisation. Les ressources naturelles et humaines sont abondantes et diverses. Si l'on examine quelques indicateurs de base, on fait le constat d'une Afrique qui ré-émerge avec de nombreuses perspectives prometteuses⁴:

- ✓ Le continent a enregistré un taux de croissance annuel de 5% au cours de la dernière décennie et devrait poursuivre cette tendance dans les années à venir. 6 des 10 économies à la croissance la plus rapide au monde se trouvent désormais en Afrique ;
- ✓ Les prévisions économiques indiquent que l'Afrique sera une économie de 29 000 milliards de dollars en 2050, un chiffre supérieur à celui des PIB combinés des États-Unis et de la zone euro en 2012 ;
- ✓ 70 % des habitants du continent vivent dans des pays qui ont enregistré des taux de croissance moyens supérieurs à 4 % au cours de la dernière décennie. Le continent compte une classe moyenne d'environ 600 millions de personnes, soit 50 % de la population.
- ✓ Le commerce entre l'Afrique et le reste du monde a augmenté de 200% depuis 2000 ;
- ✓ Cette nouvelle richesse est due en grande partie aux réformes économiques, à l'augmentation de la productivité, à l'urbanisation et à la bonne gouvernance, tandis qu'une petite partie seulement des revenus provient des produits de base habituels ;
- ✓ On constate une évolution rapide également dans le domaine social. En 1980, seuls 28 % environ des Africains vivaient dans les villes. Aujourd'hui, ils sont 40 % à y habiter. Le taux devrait atteindre 47 % d'ici 2025 ;
- ✓ Au cours de la dernière décennie, la scolarisation en Afrique a augmenté de 50% ;
- ✓ Le Continent a fait des progrès remarquables dans ses efforts d'approfondissement de la démocratie. La dernière décennie a été marquée par une série d'élections réussies et de transitions pacifiques du pouvoir ;

⁴ Ministère des Affaires étrangères, République de Turquie, <http://www.mfa.gov.tr/turkey-africa-relations.en.mfa>

- ✓ Les pays africains ont enregistré des progrès importants dans le domaine de la coopération et de l'intégration régionale, la prévention des conflits et le développement économique,
- ✓ L'Union africaine, qui a fêté, en 2013, le 50ème anniversaire de sa création, s'impose comme un acteur régional et international ;
- ✓ On a également constaté des réalisations importantes de l'Union africaine dans la promotion et le renforcement de la bonne gouvernance, de la démocratie et de l'intégration économique dans tout le continent, ainsi que dans l'établissement de normes plus élevées en ces matières ;
- ✓ Aux côtés de l'Union africaine, les organisations sous -régionales du continent se sont révélées des instances importantes de coopération régionale, de médiation et de prévention des conflits ;
- ✓ Dans l'ensemble, nous sommes plus que ravis de voir ces pays africains, aujourd'hui, intensifier leurs efforts pour surmonter leurs défis avec leurs propres ressources et par le biais de leurs propres mécanismes, dans la solidarité ;
- ✓ Toutes ces tendances économiques et sociales, qui modifient en permanence le paysage économique et politique du continent, démontrent également le réel potentiel de l'Afrique ;
- ✓ Autrefois considérée comme synonyme de conflit ethnique, de maladie et de catastrophe naturelle, l'Afrique est aujourd'hui courtisée et il ne se passe pas un mois sans qu'un ou plusieurs de ses pays fassent l'objet de visites étrangères de haut niveau pour le commerce, la construction et les transactions sur les ressources naturelles.

b) Principes directeurs fondamentaux

Les principes directeurs fondamentaux pour concevoir et mettre en œuvre les documents relatifs à la feuille de route de l'UA sur la qualité et la durabilité des investissements reposent sur les actions suivantes :

- ✓ Élaboration d'une feuille de route que doivent exécuter les entités de l'Union africaine et les principales parties prenantes en équipe afin d'éviter la duplication de la mission, de l'agenda et des programmes de développement ;
- ✓ Les investissements en Afrique seront guidés par les impératifs du programme de développement durable. ;

- ✓ Respect des directives, normes, principes et pratiques d'investissements de qualité et durables ;
- ✓ Promotion du partage des connaissances pour des économies fondées sur des données ouvertes en Afrique ;
- ✓ Mise au point de normes, de principes et de pratiques communautaires en matière de transparence et de responsabilité ;
- ✓ Labélisation de l'Afrique dans les médias en tant qu'une destination compétitive pour les investissements ;
- ✓ Élaboration d'une politique de non-divulgaration concernant certains éléments confidentiels du document de la feuille de route sur les investissements ;
- ✓ Prendre en compte de la diversité de l'Afrique en termes de priorisation de l'économie, de la culture et des aspects sociaux.

c) Vision de la stratégie

- ✓ S'engager avec les principales parties prenantes pour élaborer des directives, des normes, des principes et de meilleures pratiques communautaires harmonisés en matière d'investissement durable et de qualité afin de faciliter la réalisation de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

d) Buts

- ✓ **But 1** : Élaborer un cadre politique et réglementaire habilitant, inclusif et harmonisé pour accélérer les flux d'investissements nationaux, d'IAI, d'IDE et d'APD en Afrique ;
- ✓ **But 2** : Réduire la pauvreté et les inégalités de revenus par la création d'emplois décents engendrés par les investissements nationaux, les IDE et l'APD en Afrique ;
- ✓ **But 3** : S'engager avec les parties prenantes, y compris les agences de promotion des investissements (API), les principales institutions gouvernementales, les investisseurs du secteur privé, les groupes de réflexion, les universités, la société civile, les fondations de développement, les organisations non gouvernementales internationales, les organisations internationales, les institutions de financement du développement (IFD), Les banques multilatérales de développement (BMD) et les donateurs bilatéraux pour élaborer une stratégie et des indices d'investissement de qualité et durables en Afrique ;

- ✓ **But 4** : Élaborer un plan de mobilisation des ressources en partenariat avec les principales parties prenantes, mobiliser les ressources financières et la diaspora spécialisée de l'Union africaine en vue de la réalisation des programmes phares de l'Union africaine ;
- ✓ **But 5** : Mettre au point une feuille de route stratégique pour nouer le dialogue avec les principales parties prenantes afin de faire connaître, d'adapter, de s'approprier et d'intégrer les indicateurs de performance de base dans la conception, la mise en œuvre, l'opérationnalisation et la pérennisation des projets d'investissement en Afrique en se conformant aux normes, principes et meilleures pratiques en matière de qualité et de pérennité des investissements ;
- ✓ **But 6** : Élaborer des normes comptables et statistiques de l'Union africaine pour documenter l'investissement intérieur total, les flux d'IDE et d'APD afin de réaliser les programmes phares de l'Union africaine en se conformant aux normes, principes et meilleures pratiques d'investissement durable et de qualité.

e) Objectifs stratégiques

- ✓ Élaborer une stratégie de renforcements des capacités des entités de l'Union africaine et des principales parties prenantes à se conformer aux directives, normes, principes et meilleures pratiques harmonisés dans le cadre de la réalisation des projets d'investissement en Afrique d'ici 2025 ;
- ✓ Publier et diffuser un manuel de la Commission de l'Union africaine (CUA) pour la promotion des directives, des normes, des principes et des meilleures pratiques communautaires en matière d'investissement durable et de qualité en Afrique.

VIII. CHAPITRE 02 : ANALYSES DES LACUNES EN MATIÈRE DE POLITIQUES, LIENS AVEC LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET PILIERS FONDAMENTAUX

a) Analyses des lacunes en matière de politiques

Confrontés au défi de la mise en place d'un environnement propice à l'accélération des investissements nationaux, des flux d'IDE et d'APD pour des investissements durables et de qualité et de durabilité, l'Union africaine a organisé un atelier technique de quatre jours avec les principales parties prenantes susmentionnées pour discuter des principaux problèmes affectant actuellement le climat des affaires et les projets d'investissement en Afrique. Jusqu'à présent, les questions politiques fondamentales suivantes ont été discutées par les participants et les principales personnes-ressources lors de discussions plénières interactives dans le but de proposer une feuille de route avec des recommandations concrètes pour remédier aux problèmes :

- ✓ Des politiques d'investissement axées sur l'emploi décent en Afrique ;
- ✓ Stratégie de promotion et de duplication des meilleures pratiques ;
- ✓ Question des atteintes aux droits du travail et cadre réglementaire existant en Afrique
- ✓ Stratégie d'évaluation des incidences sur les méga projets d'investissement en Afrique notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'environnement ;
- ✓ Stratégie de renforcement des capacités pré et post projet pour garantir le transfert de technologie, pérenniser les projets et protéger les enjeux des générations futures en Afrique ;
- ✓ Mise en place de pôles d'excellence en renforcement des capacités des ressources humaines tout au long du cycle du projet ;
- ✓ Intégration de la fabrication de pièces de rechange dans l'ensemble du cycle du projet en s'assurant que la technologie est effectivement transférée vers le pays bénéficiaire.

L'atelier technique a été conçu pour recueillir des faits et des données par le biais de sources primaires et secondaires. Jusqu'à présent, les principaux faits et données ont été collectés par des consultations directes et des discussions plénières interactives avec les parties prenantes, et des informations ont également été obtenues lors d'un examen approfondi des récits existants concernant les questions de lacunes en matière de politiques.

Une pléthore de défis et de lacunes politiques, auxquelles sont confrontés les principales parties prenantes qui cherchent à promouvoir des investissements de qualité et durables en Afrique, ont été identifiés. Le résultat de la consultation avec les principales parties prenantes a également identifié des directives, normes, principes et meilleures pratiques pertinents et requis intégrés dans le cycle d'investissement afin de guider les acteurs de l'investissement en Afrique pour développer stratégiquement des projets d'investissement de la conception à la finition sans manquer les aspects vitaux, comme indiqué ci-après :

Phase une: Phase de conception et de préparation préliminaire

Indicateurs de performance:

- ✓ Veiller à ce que le projet d'investissement soit conforme au document de stratégie nationale de développement du pays ;
- ✓ Élaboration de la note conceptuelle, du document conceptuel, du modèle d'entreprise, du plan d'affaires, de l'étude de pré faisabilité et de l'étude de faisabilité
- ✓ Élaboration du protocole d'accord par une approche multidisciplinaire inclusive en consultation avec des experts ;
- ✓ Prise en compte des risques pertinents et de la stratégie d'atténuation ;
- ✓ Prise en compte du transfert de technologie et de la production de pièces détachées ;
- ✓ Prise en compte des politiques fiscales pour stimuler le transfert de technologie et la délocalisation du transfert de main-d'œuvre ;

- ✓ Mise en place d'une équipe d'investissement projet ;
- ✓ Rapport d'étude de pré faisabilité pour mener une évaluation des risques et une stratégie d'atténuation ;
- ✓ Organisation d'une consultation avec les parties prenantes concernées ;
- ✓ Degré d'implication des principales communautés bénéficiaires et des OSC dans la conception et la formulation du projet ;
- ✓ Réalisation d'une étude d'impact environnemental et social (EIES) concernant le projet d'investissement ;
- ✓ Obtention du consentement de la communauté et validation de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) ;
- ✓ Rapport d'évaluation ex-ante ;
- ✓ Atelier de lancement ;
- ✓ Reformulation des recommandations dans le rapport d'évaluation ex-ante ;
- ✓ Élargissement de l'équipe d'investissement du projet grâce à l'embauche directe de personnel local et international qualifié ;
- ✓ Élaboration des termes de références pour des produits livrables spécifiques ;
- ✓ Élaboration d'un plan de mobilisation des ressources ;
- ✓ Mise au point d'un mécanisme de projet intégré pour garantir les produits de base aux principales communautés bénéficiaires ;
- ✓ Réalisation d'une analyse des risques fiscaux ;
- ✓ Réalisation d'une analyse de risques standards de l'outil PFRAM ;

Phase deux: Phase d'exécution /de mise en oeuvre.

Indicateurs de performance:

- ✓ Élaboration d'un indice d'emplois décents pour le projet avant son lancement ;
- ✓ Recrutement de travailleurs locaux et internationaux supplémentaires nécessaires à la mise en œuvre du projet ;
- ✓ Fixation de quotas pour les travailleurs locaux qualifiés et non qualifiés afin de garantir la durabilité du projet ;
- ✓ Requalification des travailleurs non qualifiés pour soutenir la phase opérationnelle du projet ;
- ✓ Élaboration des termes de références du contrat d'appel d'offres ;
- ✓ Identification des sous-traitants locaux et s'assurer que les PME sont les bénéficiaires directs de la phase d'exécution du projet ;
- ✓ Élaboration des critères d'externalisation des sous-traitants locaux afin de garantir et de maintenir des emplois décents dans le respect des normes en la matière ;
- ✓ Élaboration d'une politique de couverture de sécurité sociale et d'assurance médicale pour les travailleurs directs et indirects ;
- ✓ Élaboration des normes de responsabilité et de transparence concernant le cadre de résultats des projets d'investissement ;
- ✓ Mise en place d'une plate-forme de données ouvertes pour les livraisons de projets clés liés à l'investissement ;

- ✓ Élaboration d'une politique intégrant les femmes et les jeunes dans projet d'investissement ;

Phase trois: phase opérationnelle/livraison des produits et services pertinents.

Indicateurs de performance:

- ✓ Mise au point d'une image de marque pour chaque produit et service ;
- ✓ Élaboration d'une stratégie de commercialisation « pression-attraction » pour atteindre les clients et les bénéficiaires ;
- ✓ Élaboration d'une stratégie de rentabilité pour tous les produits et services ;
- ✓ Élaboration d'une analyse des passifs éventuels explicites et implicites ;
- ✓ Réalisation d'analyse de comptabilité analytique ;
- ✓ Élaboration d'un plan de mise en œuvre détaillée avec les progrès réalisés et les résultats à mi-parcours.

Phase quatre: Phase d'évaluation après l'investissement

Indicateurs de performance:

- ✓ Réalisation d'une étude d'évaluation ex-post par rapport aux critères de référence documentés dans le protocole d'accord ;
- ✓ Publication de l'étude d'évaluation ex-post par une audition publique aux côtés des communautés et autres intervenants concernés ;
- ✓ Élaboration d'un plan de viabilité financière pour le projet ;
- ✓ Élaboration d'un plan de durabilité du transfert de technologie pour le projet ;
- ✓ Mise en place d'un centre de reconversion professionnelle dans la phase de projet après investissement pour la production de pièces de rechange et l'appui au transfert de technologie ;
- ✓ Mise en œuvre des recommandations ex-post du projet.

Phase cinq: Phase de règlement des différends après projet

Indicateurs de performance:

- ✓ Mise au point d'un mécanisme indépendant de recevabilité des plaintes, de médiation et d'arbitrage dans le cadre du projet afin de résoudre les différends entre les parties ;
- ✓ Mise en place de mécanismes de règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE).
- ✓ Faire en sorte que le plan d'impact environnemental et social soit mis en œuvre comme prévu ;
- ✓ Élaboration d'un mécanisme de suivi du plan de pérennisation du transfert technologique ;
- ✓ Identification et réplique des meilleures pratiques dans les projets d'investissement ;
- ✓ Vérifier si le programme du projet intégré concernant les équipements sociaux a été exécuté comme prévu ;

- ✓ Lutte contre les flux financiers illicites en utilisant les instruments suivants : Système d'échange volontaire d'informations ; Échange automatique d'informations (AEI) et système de partage des bénéfices en cas d'érosion de la base (BEPS).

b) Liens avec le programme de développement durable

L'Afrique émet moins de 3% des émissions mondiales de carbone et contribue de manière significative à l'atténuation du changement climatique grâce à la séquestration du carbone par le bassin forestier du Congo qui est le deuxième plus grand patrimoine forestier mondial après l'Amazonie d'Amérique latine. La feuille de route de l'UA sur la qualité et la durabilité des investissements est à la fois centrée sur les personnes et la planète. Elle favorise également une saine gouvernance environnementale et climatique dans l'ensemble du cycle d'investissement. La feuille de route préconise, par exemple, l'utilisation d'études d'impact environnemental et social (EIES) solides pour guider le cycle d'investissement global, de la conception jusqu'à la phase de sortie du projet et de durabilité de l'investissement en passant par la mise en œuvre. De même, l'Agence de promotion des investissements du pays hôte est tenue selon les meilleures pratiques courantes en matière d'investissement d'inscrire une clause dans le protocole d'accord sur le programme de développement durable lors de l'utilisation d'instruments spécifiques qui donnent la priorité aux études EIES comme condition préalable obligatoire au financement, et de mettre en œuvre et rendre opérationnels les projets d'investissement en Afrique. En outre, l'Afrique jouit d'un énorme potentiel pour le développement de son industrie d'écotourisme, qui lui donne la possibilité de créer des dizaines de milliers d'emplois verts en tant que stratégie à long terme pour sauvegarder les parcs nationaux et les réserves et améliorer la séquestration du carbone.

Par déduction, la stratégie de l'UA pour des investissements durables et de qualité est liée directement à l'agenda 2063 de l'Union africaine, l'agenda 2030 des Nations Unies et l'agenda climatique de Paris, qui vise à favoriser des économies centrées sur les personnes et à faible émission de carbone, fondées sur des innovations technologiques dans le domaine de l'énergie et des systèmes motorisés à combustible à faible émission de carbone.

En bref, le programme de développement durable d'un point de vue holistique est structuré et analysé à partir d'une approche à cinq volets appelée les cinq P pour Population, prospérité, Planète, Paix et partenariat, pour éliminer la pauvreté et la faim; mener des stratégies axées sur les personnes ; renforcer la production grâce à des technologies durables, sauvegarder la planète et favoriser des partenariats en vue de rendre le développement plus durable pour les générations actuelles et futures. Par exemple, l'Agenda 2030 des Nations Unies est segmenté en cinq P ainsi :

Encadré 03: Les 5P du Programme de développement durable.

- ✓ Les objectifs 1, 2, 3 et 4 (éliminer la pauvreté, éliminer la faim, vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être, assurer à tous une éducation de qualité) sont axés sur la réduction de la pauvreté ;
- ✓ Objectifs 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 (égalité des sexes, eau potable et assainissement, énergie abordable et propre, travail décent et croissance économique, industrie,

innovation et infrastructure, réduction des inégalités, villes et consommation et production durables) sont axés sur les personnes avec des inclinations orientées vers la promotion de productions durables en respectant les normes en la matière;

- ✓ Les objectifs 13, 14 et 15 (action pour le climat, vie sous-marine, vie sur terre) visent à protéger la planète en favorisant une prévention durable des catastrophes d'origine naturelles ou humaine touchant à l'environnement, aux mers et aux océans, et aux climat ;
- ✓ L'Objectif 16 (Paix, justice et institutions fortes) favorise la Paix ; et
- ✓ L'objectif 17 (partenariat pour les objectifs) favorise les partenariats durables.

En outre, la feuille de route de l'Union africaine sur la qualité et la durabilité des investissements prend en considération le programme de développement durable tel qu'articulé dans le cycle d'investissement susmentionné et les piliers fondamentaux ci-après.

c) Piliers fondamentaux

La feuille de route de l'UA sur la qualité et la durabilité des investissements a été rédigée après une analyse rigoureuse de quatre dimensions essentielles accompagnées de leurs éléments corroborés tels que les actions ciblées, les moyens de mise en œuvre, les indicateurs de performance, les parties prenantes concernées et le calendrier requis :

- ✓ **Pilier 1:** Améliorer la gouvernance des investissements pour étiqueter et vendre l'Afrique comme une destination pour l'investissement compétitif, de qualité et durable avec un retour sur investissement conséquent.
- ✓ **Pilier 2:** Renforcer les capacités techniques des principales parties prenantes à se conformer aux directives, normes, principes et meilleures pratiques dans l'ensemble du cycle d'investissement.
- ✓ **Pilier 3:** Mettre au point des mécanismes de règlement, de médiation et d'arbitrage des différends en matière d'investissement, garantissant la confiance des investisseurs.
- ✓ **Pilier 4:** Favoriser les mécanismes de transparence et de reddition de comptes pour garantir la qualité et la durabilité des projets d'investissements en Afrique.

IX. CHAPITRE 03 FEUILLE DE ROUTE : PILIERS FONDAMENTAUX, ACTIONS CIBLEÉS, MOYENS DE MISE EN ŒUVRE, INDICATEURS DE PERFORMANCE, PARTIES PRENANTES CONCERNÉES ET CALENDRIER

Tableau 01: Matrice de la feuille de route concernant le Pilier 1: Améliorer la gouvernance des investissements pour étiqueter et vendre l'Afrique comme une destination pour l'investissement compétitif, de qualité et durable avec un retour sur investissement conséquent.

Piliers	Action ciblée	Moyens de mise en oeuvre	Indicateurs de Performance	Méthodes de suivi et d'évaluation	Résultats	Parties prenantes concernées	Calendrier
Pilier 1: Améliorer la gouvernance des investissements pour étiqueter et vendre l'Afrique comme une destination pour l'investissement compétitif, de qualité et durable avec un retour sur investissement conséquent.	Réformes financières: Renforcer l'empreinte géographique des institutions régionales d'investissement et financières dans toutes les CER africaines.	Entreprendre un plaidoyer stratégique auprès des CER pour garantir par l'amélioration de la gouvernance et les systèmes mondiaux de transfert d'argent; Adopter et promouvoir le système de paiement commun d'AFRIEXIM Bank pour le commerce intra-africain;	Politiques et projets de loi rédigés et révisés Harmonisation des projets de loi sur la libre circulation des personnes par une loi sur un ciel unique africain visant à faciliter cette libre circulation systèmes de paiement communs	Rapports de performance Évaluations de projets Mécanismes de rapport mis en place dans l'ensemble des États membres et de CER Fiches de résultats MAEP intégré en tant que marqueur et mécanisme	Rapports de performance et d'atelier Protocoles d'accord Adoption et promulgation des lois Conception et adoption des lignes directrices et des politiques	États membres de l'UA API Secteur privé, y compris les institutions financières CUA PAP CER Rédacteurs juridiques Etats membres NEPAD Interpol Médias Autres parties prenantes/partenaires pertinents	2022-2025

			Réseau d'espace commun	de mise en œuvre			
			Intégration effective des empreintes bancaires dans les processus d'intégration économique				
	Assurer la création d'un environnement propice à l'inclusion financière en tant que stratégie clé pour accélérer le commerce et l'investissement intra-africains	Examen et renforcement des politiques	Nombre de pays qui accélèrent les réformes en vue de l'inclusion financière.	Rapports de performance Évaluations de projets Mécanismes de rapport mis en place dans l'ensemble des États membres et de CER Fiches de résultats MAEP intégré en tant que marqueur et mécanisme de mise en œuvre	Rapports de performance et d'atelier Protocoles d'accord Adoption et promulgation des lois Conception et adoption des lignes directrices et des politiques	Gouvernement API Secteur privé, y compris les institutions financières CUA PAP CER Rédacteurs juridiques États membres NEPAD Interpol Médias Autres parties prenantes/partenaires pertinents	2022-2025

<p>Plaider pour que les CER harmonisent les instruments pertinents pour une transition vers le régime monétaire commun.</p>	<p>Renforcement du cadre politique existant et mise en place des institutions nécessaires au soutien de la création de monnaies régionales</p> <p>Renforcement des travaux sur les politiques et promulgation des lois.</p>	<p>Nombre de pays qui accélèrent les réformes en vue de la création d'une monnaie commune.</p>	<p>Rapports de performance</p> <p>Évaluations de projets</p> <p>Mécanismes de rapport mis en place dans l'ensemble des États membres et de CER</p> <p>Fiches de résultats</p> <p>MAEP intégré en tant que marqueur et mécanisme de mise en œuvre</p>	<p>Rapports de performances et d'ateliers</p> <p>Protocoles d'accord</p> <p>Adoption et promulgation des projets de loi</p> <p>Élaboration et adoption de lignes directrices et des politiques</p>	<p>Gouvernement API Secteur privé, y compris les institutions financières CUA PAP CER Rédacteurs juridiques États membres NEPAD Interpol Médias Autres parties prenantes/partenaires pertinents</p>	<p>2022-2025</p>
<p>Plaider pour que les institutions et les marchés financiers existants intègrent des systèmes de financement innovants pour la visibilité et pour l'utilisation de produits de financement innovants (SE, Fonds de couverture, Capital-risque, marchés monétaires, introductions en bourse)</p>	<p>Élaboration de manuels simplifiés comprenant des outils de mise en œuvre</p>	<p>Nombre de pays qui accélèrent les réformes en vue d'une meilleure visibilité des marchés financiers et de l'utilisation d'outils de financement innovants.</p>	<p>Rapports de performance</p> <p>Évaluations de projets</p> <p>Mécanismes de rapport mis en place dans l'ensemble des États</p>	<p>Rapports de performance et d'atelier</p> <p>Protocoles d'accord</p> <p>Adoption et promulgation des lois</p>	<p>Gouvernement API Secteur privé, y compris les institutions financières CUA PAP CER Rédacteurs juridiques États membres</p>	<p>2022-2025</p>

				<p>membres et de CER</p> <p>Fiches de résultats</p> <p>MAEP intégré en tant que marqueur et mécanisme de mise en œuvre</p>	<p>Conception et adoption des lignes directrices et des politiques</p>	<p>NEPAD Interpol Médias Autres parties prenantes/partenaires pertinents</p>	
	<p>Promouvoir les instruments de financement du partage des risques (instruments de réduction des risques) pour les secteurs économiquement viables tels que l'agriculture, les minéraux, etc. en intégrant des fonds de garantie pour réduire les risques d'investissements spécifiques.</p>	<p>Plaidoyer pour que les institutions financières mettent en place des outils de financement des secteurs économiquement viables par le biais de conventions et de fonds de garantie.</p> <p>Trois types de fonds de garantie : MDB, GGF et fonds de garantie privés</p>	<p>Nombre de pays qui accélèrent les réformes en vue du financement de l'utilisation d'instruments de réduction des risques</p>	<p>Rapports de performance</p> <p>Évaluations de projets</p> <p>Mécanismes de rapport mis en place dans l'ensemble des États membres et de CER</p> <p>Fiches de résultats</p> <p>MAEP intégré en tant que marqueur et mécanisme</p>	<p>Rapports de performance et d'atelier</p> <p>Protocoles d'accord</p> <p>Adoption et promulgation des lois</p> <p>Conception et adoption des lignes directrices et des politiques</p>	<p>Gouvernement API Secteur privé, y compris les institutions financières CUA PAP CER Rédacteurs juridiques États membres NEPAD Interpol Médias Autres parties prenantes/partenaires pertinents</p>	<p>2022-2025</p>

				de mise en œuvre			
	<p>Intensifier les efforts pour que tous les pays ratifient le traité multilatéral sur l'échange automatique d'informations (AEOI) et le système de transfert de bénéfices par érosion de la base d'imposition (BEPS) en tant que moyens de contrôle des financements illicites.</p> <p>Mettre en place une plateforme de partage des connaissances qui favorise la disponibilité, la qualité et la fiabilité des statistiques macro-économiques. Par exemple les taux de change.</p>	Examen périodique des progrès réalisés dans la ratification par les pays	Nombre de pays qui ont ratifié les systèmes AEOI et BEPS.	<p>Rapports de performance</p> <p>Évaluations de projets</p> <p>Mécanismes de rapport mis en place dans l'ensemble des États membres et de CER</p> <p>Fiches de résultats</p> <p>MAEP intégré en tant que marqueur et mécanisme de mise en œuvre</p>	<p>Rapports de performance et d'atelier</p> <p>Protocoles d'accord</p> <p>Adoption et promulgation des lois</p> <p>Conception et adoption des lignes directrices et des politiques</p>	<p>Gouvernement</p> <p>API</p> <p>Secteur privé, y compris les institutions financières</p> <p>CUA</p> <p>PAP</p> <p>CER</p> <p>Rédacteurs juridiques</p> <p>États membres</p> <p>NEPAD</p> <p>Interpol</p> <p>Médias</p> <p>Autres parties prenantes/partenaires pertinents</p>	2022-2025
	<p>Réformes pour la gouvernance sociale, environnementale/climatique et développement durable :</p> <p>Les API africaines et les parties prenantes concernées doivent intégrer le programme de développement durable lors de</p>	Encourager les API à intégrer le programme de développement durable dans le processus de réalisation de l'étude EIES lors	Nombre de pays qui accélèrent les réformes en vue d'intégrer le programme de développement	<p>Rapports de performance</p> <p>Évaluations de projets</p> <p>Mécanismes de rapport mis en place</p>	<p>Rapports de performance et d'atelier</p> <p>Protocoles d'accord</p>	<p>Gouvernement</p> <p>API</p> <p>Secteur privé, y compris les institutions financières</p> <p>CUA</p> <p>PAP</p> <p>CER</p>	2022-2025

	<p>la réalisation de l'étude d'impact environnemental et social (EIES) en s'assurant que l'ensemble du cycle d'investissement tienne compte des principaux indicateurs de performance des 5P.</p> <p>Les API devraient veiller à ce que des directives simplifiées concernant l'impact environnemental et social soient publiées pour faciliter la participation des professionnels africains aux processus d'investissement.</p> <p>Les API devraient encourager les projets d'investissement respectueux du climat en tant qu'alternatives viables à la transition vers des économies à faibles émissions de carbone.</p>	de l'élaboration de lignes directrices simplifiées concernant l'impact environnemental et social	durable dans le processus de réalisation de l'étude EIES.	dans l'ensemble des États membres et de CER Fiches de résultats MAEP intégré en tant que marqueur et mécanisme de mise en œuvre	Adoption et promulgation des lois Conception et adoption des lignes directrices et des politiques	Rédacteurs juridiques États membres NEPAD Interpol Médias Autres parties prenantes/partenaires pertinents	
	<p>Plaider pour que les API allouent un quota d'au moins 70 % au recrutement de la main-d'œuvre locale et au transfert des compétences</p> <p>L'investisseur doit annoncer trois fois chaque poste et si le poste vacant n'est pas pourvu, l'option d'embaucher un travailleur étranger pourrait être autorisée.</p>	Établissement d'une approche progressive et renforcement des capacités à remplir le quota	Nombre de pays qui accélèrent les réformes en vue de l'attribution de quotas dans le recrutement local et le transfert de compétences.	Rapports de performance Évaluations de projets Mécanismes de rapport mis en place dans l'ensemble des États	Rapports de performance et d'atelier Protocoles d'accord Adoption et promulgation des lois Conception et adoption des lignes	Gouvernement API Secteur privé, y compris les institutions financières CUA PAP CER Rédacteurs juridiques États membres NEPAD Interpol Médias	2022-2025

	<p>Veiller à ce que le transfert des technologies soit effectif.</p> <p>L'intentionnalité de l'investissement doit être bien définie.</p> <p>Les droits du travail et le recrutement doivent être préparés à l'avance.</p> <p>Veiller à ce que les salaires minimums et les normes d'emploi décent soient bien négociés lors des négociations en matière de commerce et d'investissement</p>			<p>membres et de CER</p> <p>Fiches de résultats</p> <p>MAEP intégré en tant que marqueur et mécanisme de mise en œuvre</p>	<p>directrices et des politiques</p>	<p>Autres parties prenantes/partenaires pertinents</p>	
	<p>Political governance reforms:</p> <p>Intensifier les efforts en cours au sein de l'architecture de sécurité de l'UA pour garantir la sécurité de la circulation des biens, des personnes et des ressources</p>	<p>Examen de la plateforme agrégée du cadre politique de l'APSA sur les négociations commerciales entre l'Afrique et le monde</p>	<p>Efforts déployés pour prévenir les conflits et sécuriser la circulation des biens, des personnes et des capitaux.</p>	<p>Rapports de performance</p> <p>Évaluations de projets</p> <p>Mécanismes de rapport mis en place dans l'ensemble des États membres et de CER</p> <p>Fiches de résultats</p>	<p>Rapports de performance et d'atelier</p> <p>Protocoles d'accord</p> <p>Adoption et promulgation des lois</p> <p>Conception et adoption des lignes directrices et des politiques</p>	<p>Gouvernement API</p> <p>Secteur privé, y compris les institutions financières</p> <p>CUA</p> <p>PAP</p> <p>CER</p> <p>Rédacteurs juridiques</p> <p>États membres</p> <p>NEPAD</p> <p>Interpol</p> <p>Médias</p> <p>Autres parties prenantes/partenaires pertinents</p>	<p>2022-2025</p>

				MAEP intégré en tant que marqueur et mécanisme de mise en œuvre			
	<p>Plaider pour la mise en œuvre rapide du passeport de l'UA pour les citoyens africains afin de faciliter les flux commerciaux et d'investissement en Afrique.</p> <p>Faciliter la libre circulation des biens, des personnes et des capitaux.</p> <p>Encourager les États membres de l'UA à ratifier le Protocole de l'Union africaine sur la libre circulation</p>	<p>Plaider pour que tous les États membres de l'UA mettent en œuvre le passeport de l'UA</p>	<p>Plusieurs pays africains utilisant le passeport de l'Union africaine et appliquant l'option de visa à l'arrivée pour les citoyens africains.</p>				
	<p>Réformes de la gouvernance d'entreprise:</p> <p>Plaider pour que les API intègrent un modèle de transparence qui prenne en considération la divulgation des actionnaires bénéficiaires des entreprises engagées dans des projets d'investissement en Afrique</p>	<p>Examen pour améliorer et renforcer la politique existante</p>	<p>Nombre de pays qui accélèrent les réformes en vue de rendre public les propriétaires et bénéficiaires des sociétés en Afrique.</p>	<p>Rapports de performance</p> <p>Évaluations de projets</p> <p>Mécanismes de rapport mis en place dans l'ensemble des États</p>	<p>Rapports de performance et d'atelier</p> <p>Protocoles d'accord</p> <p>Adoption et promulgation des lois</p>	<p>Gouvernement API</p> <p>Secteur privé, y compris les institutions financières</p> <p>CUA</p> <p>PAP</p> <p>CER</p> <p>Rédacteurs juridiques</p> <p>États membres</p> <p>NEPAD</p>	<p>2022-2025</p>

				membres et de CER Fiches de résultats MAEP intégré en tant que marqueur et mécanisme de mise en œuvre	Conception et adoption des lignes directrices et des politiques	Interpol Médias Autres parties prenantes/partenaires pertinents	
	Plaider pour que les États membres de l'UA veillent à ce que les IDE soient constitués en sociétés locales et pas nécessairement en tant que branches ou filiales afin de mener une lutte optimale contre les flux financiers illicites (FFI).	Plaider en faveur de réformes politiques.	Nombre de pays qui accélèrent les réformes pour s'assurer que les entreprises étrangères sont constituées en tant qu'entreprises citoyennes dans leurs pays d'accueil en Afrique.				
	Renforcer le programme de développement des infrastructures en cours de l'Union africaine, surnommé le programme phare du PIDA: Élaborer une politique visant à combler les lacunes dans les liaisons routières, ferroviaires et maritimes pour un réseau	Mettre au point des instruments à l'échelle du continent qui	Nombre de kilomètres d'infrastructures transfrontalières construites en Afrique. Niveau de mise en œuvre des programmes	Rapports de performance Évaluations de projets Mécanismes de rapport mis en place dans l'ensemble	Rapports de performance et d'atelier Protocoles d'accord Adoption et promulgation des lois	Gouvernement API Secteur privé, y compris les institutions financières CUA PAP CER Rédacteurs juridiques États membres	2022-2025

	<p>complet qui relie l'Afrique pour la circulation des biens physiques en s'appuyant sur les conceptions existantes.</p> <p>Renforcer la mise en œuvre des projets phares d'infrastructure de l'UA appelés projets PIDA lors de l'intégration d'un système de transport aérien commun.</p> <p>Élaborer des infrastructures immatérielles intra-africaines pour faciliter les flux commerciaux et d'investissement en Afrique (services : finances, assurance, numérisation, droit des affaires, etc.).</p>	<p>favorisent l'utilisation des partenariats public-privé (PPP) comme moyens de financement des infrastructures</p> <p>Plaider en faveur d'une poussée continentale vers la priorisation de l'utilisation du rail comme moyen de connectivité moins couteux</p>	<p>d'infrastructure phares du PIDA.</p>	<p>des États membres et de CER</p> <p>Fiches de résultats</p> <p>MAEP intégré en tant que marqueur et mécanisme de mise en œuvre</p>	<p>Conception et adoption des lignes directrices et des politiques</p>	<p>NEPAD Interpol Médias Autres parties prenantes/partenaires pertinents</p>	
	<p>Identifier des dirigeants politiques forts et des personnalités du monde des affaires pour entreprendre une campagne de lobbying stratégique afin d'accélérer la mise en œuvre des projets phares du PIDA dans le cadre de l'agenda 2063 de l'Union africaine</p>	<p>Organiser des réunions de haut niveau avec les chefs d'État africains et les ministres des infrastructures et de l'économie.</p>	<p>Nombre de réunions de lobbying de niveau politique élevé, organisées pour accélérer l'implantation du PIDA</p>	<p>Rapports de performance</p> <p>Évaluations de projets</p> <p>Mécanismes de rapport mis en place dans l'ensemble des États membres et de CER</p> <p>Fiches de résultats</p>	<p>Rapports de performance et d'atelier</p> <p>Protocoles d'accord</p> <p>Adoption et promulgation des lois</p> <p>Conception et adoption des lignes directrices et des politiques</p>	<p>Gouvernement API Secteur privé, y compris les institutions financières CUA PAP CER Rédacteurs juridiques États membres NEPAD Interpol Médias Autres parties prenantes/partenaires pertinents</p>	<p>2022-2025</p>

				MAEP intégré en tant que marqueur et mécanisme de mise en œuvre			
--	--	--	--	---	--	--	--

Tableau 02 : Matrice de la feuille de route concernant le Pilier 2 : Renforcer les capacités techniques des principales parties prenantes à se conformer aux directives, normes, principes et meilleures pratiques dans l'ensemble du cycle d'investissement

Piliers	Action ciblée	Moyens de mise en œuvre	Indicateurs de Performance	Méthodes de suivi et d'évaluation	Résultats	Parties prenantes concernées	Calendrier
Renforcer les capacités techniques des principales parties prenantes à se conformer aux directives, normes, principes et meilleures pratiques dans l'ensemble du cycle d'investissement.	<p>Plaider pour un quota de 70% d'IDE et d'APD pour accorder des services de sous-traitance aux petites et moyennes entreprises (PME) qualifiées.</p> <p>Veiller à ce que tous les IDE et APD prévoient la création de centres de formation et de reconversion pour faciliter l'utilisation de sous-traitants locaux et de capacités locales dans les processus d'investissement.</p>	<p>Élaborer un protocole d'accord spécifique en conséquence</p> <p>Revoir en vue de les modifier les programmes d'études pour qu'ils reflètent les exigences de la communauté des investisseurs.</p>	<p>Nombre d'entreprises faisant appel à des sous-traitants locaux ;</p>	<p>Utiliser un mécanisme d'établissement de rapports pour obtenir un retour d'information sur le renforcement des capacités techniques</p> <p>Mener des enquêtes périodiques.</p>	<p>Protocole d'accord élaboré en conséquence</p> <p>Révision et modification des programmes d'études pour qu'ils reflètent les exigences de la communauté des investisseurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ministères du commerce, de l'industrie, de la planification et du développement ; • Associations de fabricants ; • Chambre de commerce; • Agences de Promotion des Investissements ; • Banques d'investissement; • Institutions financières; • Conseil de promotion des exportations/importations ; 	Court, moyen et long terme

	Allouer au minimum 35% des fonds d'investissement aux PME locales.					<ul style="list-style-type: none"> • Associations d'entreprises ; 	
	Veiller à assurer une formation technique régulière aux agences de promotion des investissements (IPA) et aux autres parties prenantes concernées sur les compétences pertinentes en matière d'investissement et de négociation commerciale, ainsi que sur les instruments de règlement des différends commerciaux,	Effectuer un audit périodique des compétences visant à identifier les lacunes et leur pertinence pour la communauté des investisseurs.	Nombre de participants formés possédant les compétences pertinentes au sein des API ;	Utiliser un mécanisme d'établissement de rapports pour obtenir un retour d'information sur le renforcement des capacités techniques Mener des enquêtes périodiques.	Réalisation de l'audit périodique des compétences visant à identifier les lacunes et leur pertinence pour la communauté des investisseurs;	<ul style="list-style-type: none"> • Ministères du commerce, de l'industrie, de la planification et du développement ; • Associations de fabricants ; • Chambre de commerce; • Agences de Promotion des Investissements ; • Banques d'investissement; • Institutions financières; • Agences d'investissement; • Instituts de formation technique et professionnelle. 	Court, moyen et long terme
	Élaborer une base de données des capacités et potentialités locales pour faciliter l'implantation de projets d'investissement et le transfert de technologie en Afrique	Mettre au point un référentiel en ligne et hors ligne des entreprises locales contenant des informations détaillées sur leurs activités de production; Promouvoir la numérisation auprès des parties prenantes	Nombre d'entreprises locales enregistrées;	Utiliser un mécanisme d'établissement de rapports pour obtenir un retour d'information sur le renforcement des capacités techniques Mener des enquêtes périodiques.	Mise au point du référentiel en ligne et hors ligne des entreprises locales contenant des informations détaillées sur leurs activités de production; Promotion de la	<ul style="list-style-type: none"> • Associations de fabricants ; • Chambre de commerce; • Agences de Promotion des Investissements ; • Organisations de la société civile; • Conseil de promotion des exportations/importations ; 	Court, moyen et long terme

					numérisation auprès des parties prenantes.	<ul style="list-style-type: none"> • Associations d'entreprises ; • Plates-formes, forums et réseaux commerciaux ; • Sites Web commerciaux pertinents; 	
Plaider en faveur de réformes des programmes d'enseignement en Afrique afin de répondre à l'éducation aux exigences professionnelles émergentes du marché du travail et du marché des investissements..	Incorporer un programme lié aux investisseurs, aux investissements et au marché.	Disponibilité du personnel qualifié pertinent ;	Utiliser un mécanisme d'établissement de rapports pour obtenir un retour d'information sur le renforcement des capacités techniques Mener des enquêtes périodiques.	Programme lié aux investisseurs, aux investissements et au marché intégré ;	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'éducation; • Établissements polytechniques; • Universités; • Instituts de formation professionnelle; • Jeunesse africaine; 	Court, moyen et long terme	
Créer un centre de connaissances pour permettre de partager efficacement les connaissances et d'échanger les meilleures pratiques entre les agences de promotion des investissements (API) en Afrique.	Développer les instruments/outils nécessaires à la formation en fonction des besoins des parties prenantes	Nombre de bénéficiaires du programme d'échange	Utiliser un mécanisme d'établissement de rapports pour obtenir un retour d'information sur le renforcement des capacités techniques Mener des enquêtes périodiques.		<ul style="list-style-type: none"> • Ministères du commerce, de l'industrie, de la planification et du développement; • Chambre de commerce; • Agences de promotion des investissements; • Banques d'investissement; • Institutions financières; • Agences d'investissement; 	Court, moyen et long terme	

						<ul style="list-style-type: none"> • Institut de formation technique et professionnelle; • Ministère de l'éducation; • Établissements polytechniques; • Universités; • Instituts de formation professionnelle; • Plates-formes, forums et réseaux commerciaux; • Sites Web commerciaux pertinents. 	
	<p>Bâtir et responsabiliser un réseau de jeunes entrepreneurs en création d'entreprise, notamment dans l'évaluation de l'impact environnemental et social (EIES), ainsi que dans la gestion des projets et la création d'entreprises en Afrique</p>	<p>Mettre au point des programmes d'accès au financement;</p> <p>Établir une plate-forme pour mener des études/analyses régulières sur le développement des compétences.</p>	<p>Nombre de parties prenantes formées et qualifiées dans les capacités en matière d'investissement;</p> <p>Nombre d'entrepreneurs, formés, accompagnés et encadrés;</p> <p>Nombre d'entrepreneurs financés avec succès.</p>	<p>Utiliser un mécanisme d'établissement de rapports pour obtenir un retour d'information sur le renforcement des capacités techniques</p> <p>Mener des enquêtes périodiques.</p>	<p>Mise au point des programmes d'accès au financement;</p> <p>Etablissement d'une plate-forme pour mener des études/analyses régulières sur le développement des compétences..</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Associations de fabricants; • Chambres de commerce; • Agences de promotion des investissements; • Banques d'investissement; • Institutions financières; • Conseil de promotion des Exportations/Importations; • Agences d'investissement • Instituts de formation technique et professionnelle; • Établissements polytechniques; • Universités; 	<p>Court, moyen et long terme</p>

						<ul style="list-style-type: none"> • Associations d'entreprises; • Instituts de formation professionnelle; • Jeunesse africaine. 	
	<p>Renforcer les capacités techniques des parties prenantes à l'élaboration nécessaire des normes statistiques et comptables de l'Union africaine en vue de suivre les flux d'investissement en Afrique</p>						

Tableau 03: Matrice de la Feuille de route concernant le pilier 03: Mettre au point des mécanismes de règlement, de médiation et d'arbitrage des différends en matière d'investissement, garantissant la confiance des investisseurs.

Piliers	Action ciblée	Moyens de mise en œuvre	Indicateurs de Performance	Méthodes de suivi et d'évaluation	Résultats	Parties prenantes concernées	Calendrier
Mettre au point des mécanismes de règlement, de médiation et d'arbitrage des différends en matière d'investissement, garantissant la confiance des investisseurs.	Mettre en place un Centre international en Afrique.	Recourir au mécanisme de règlement des différends géré par les CER	Réduction du nombre d'affaires par le CIRDI	Mécanisme d'établissement de rapports	Élaboration d'un modèle de traité bilatéral pour les pays africains	CUA CER États membres CEA MAEP Autres partenaires pertinents	Achèvement après 5 ans, y compris des délais spécifiques pour chaque action ciblée
	Encourager les États membres de l'UA à se conformer à l'accord de la ZLECAf pour mettre en place des mécanismes de règlement des différends en matière d'investissement, qui permettront de renforcer la confiance des investisseurs ainsi aideront les gouvernements à trouver un équilibre entre les droits et les obligations qui lient investisseurs et gouvernements	Recourir au mécanisme de règlement des différends géré par les CER	Nombre de réunions de plaidoyer et de renforcement des capacités organisées	Mécanisme d'établissement de rapports	Rapports.	CUA CER États membres CEA MAEP Autres partenaires pertinents	Achèvement après 5 ans, y compris des délais spécifiques pour chaque action ciblée
	2. Encourager les États membres à	La ZLECAf et la CUA élaboreront	Augmentation du nombre de modèles de	Mettre en place un organe indépendant	Instances judiciaires et arbitrales	Secteur privé et toutes les organisations	Achèvement après 5 ans, comprenant

	appliquer et à se conformer aux dispositions de la ZLECAf sur le mécanisme de règlement des différends.	des lignes directrices en matière de règlement des différends	Traités bilatéraux africains vis-à-vis des pays tiers	bénéficiant, entre autres, du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP)	spécialisées dans le règlement des différends liés aux investissements	auxquelles il se rattache Instances judiciaires et arbitrales spécialisées dans le règlement des différends liés aux investissements	notamment les délais spécifiques pour chaque action ciblée
	3. Rendre le système opérationnel en vue d'en faire un « système de règlement des différends africanisé, conforme au modèle du CIRDI	Les États membres doivent mettre en place des organes judiciaires spécialisés dans le règlement des différends découlant des questions d'investissement	Nombre d'organes fonctionnels établis	Mécanismes d'établissement de rapports adéquats mis en place	Mise en place d'organes et de mécanismes judiciaires et d'arbitrage fonctionnels	Système et institutions judiciaires	Achèvement après 5 ans, comprenant notamment les délais spécifiques pour chaque action ciblée
	4. Revoir tous les Traités bilatéraux africains et élaborer des lignes directrices qui aideront les gouvernements à élaborer des traités bilatéraux qui protègent tant les droits des gouvernements que ceux des investisseurs.	Créer des comités d'évaluation Élaborer des lignes directrices	Projet de lignes directrices publié	Projet de lignes directrices utilisé par les organes judiciaires et d'arbitrage	Projet de lignes directrices disponible	Système et institutions judiciaires et parties prenantes concernées	Achèvement après 5 ans, comprenant notamment les délais spécifiques pour chaque action ciblée

	5. Créer des mécanismes de prévention des différends/conflits.	Mettre en place des mécanismes d'alerte précoce et d'intervention	Litiges potentiels réduits	Rapports réguliers des centres d'alerte précoce	Centres d'alerte précoce	Système et institutions judiciaires et parties prenantes concernées	
--	--	---	----------------------------	---	--------------------------	---	--

Tableau 04: Matrice de la Feuille de route concernant le pilier 04: Favoriser les mécanismes de transparence et de reddition de comptes pour garantir la qualité et la durabilité des projets d'investissements en Afrique.

Piliers	Action ciblée	Moyens de mise en œuvre	Indicateurs de Performance	Méthodes de suivi et d'évaluation	Résultats	Parties prenantes concernées	Calendrier
Favoriser les mécanismes de transparence et de reddition de comptes pour garantir la qualité et la durabilité des projets d'investissements en Afrique.	<p>Action 1:</p> <p>Veiller à ce qu'un comité de surveillance des marchés publics/privés soit mis en place.</p> <p>Mettre en place et rendre opérationnel un organisme de surveillance dans le cadre de la création d'un organe consultatif d'investissement en Afrique et faire rapport aux États membres et intégrer au sein de cet organe le Conseil africain des affaires, les API, etc.</p> <p>Veiller à ce que la CUA évite les doubles mandats de ses organes en demandant au</p>	<p>a) Promulgation d'un cadre législatif habilitant</p> <p>b) Conception d'un document-cadre de politique</p>	<p>i) Cadre juridique</p> <p>ii) Document de politique</p>	Participants aux réunions du Comité	Rapports du Comité	Responsables gouvernementaux, acteurs du secteur privé, médias	Dans les trois (3) mois avant le lancement du projet

	<p>Comité technique d'investissement du Conseil africain des affaires (ABC) de travailler en collaboration avec d'autres entités partageant les mêmes idées.</p> <p>Créer une large plateforme de partage des connaissances entre les parties prenantes impliquées dans le suivi des projets d'investissement en Afrique</p>						
<p>Action 2:</p> <p>Institutionnaliser la participation des parties prenantes locales dans le suivi des projets</p>	<p>Création d'un comité local inclusif</p>	<p>Nombre de réunions des parties prenantes tenues</p>	<p>Procès-verbaux des réunions</p>	<p>Procès-verbaux</p>	<p>Responsables gouvernementaux, acteurs du secteur privé, médias</p>	<p>Durée du projet</p>	
<p>Action 3:</p> <p>Veiller à ce que les indemnités financières soient conçues pour atténuer les effets environnementaux et sociaux négatifs du projet</p>	<p>Publier d'informations dans tout forum public</p>	<p>Paiements des indemnités</p>	<p>Transferts en espèces/bancaires</p>	<p>Paiements</p>	<p>Bénéficiaires</p>	<p>Première année du projet.</p> <p>Avant le lancement</p>	

X. LISTE DES RÉFÉRENCES

1. Rapport 2020 de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED 2020).
2. Ibid
3. Ibid
4. Rapport 2020 de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED 2020).
5. Classement Forbes 2021 des hommes d'affaires les plus riches du monde.
6. Ministère des Affaires étrangères, République de Turquie, <http://www.mfa.gov.tr/turkey-africa-relations.en.mfa>